

RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT

N° 4 Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2014.

Mesdames, Messieurs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R. 5211-13 et L. 2312-1,

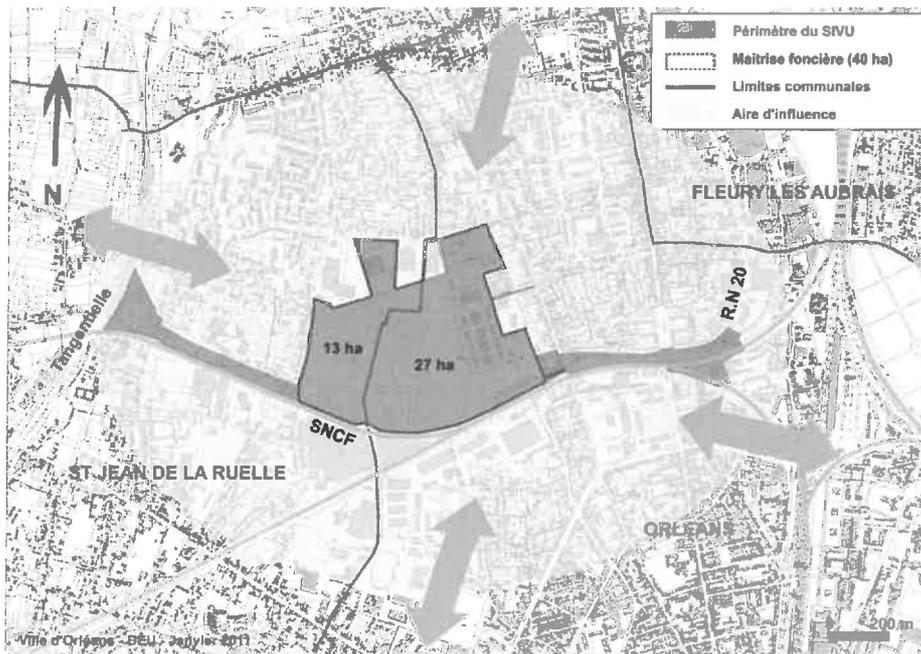
Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir :

1°) débattre, au vu du rapport joint en annexe, des orientations budgétaires pour l'exercice 2014 qui seront traduites dans le budget ;

2°) prendre acte que le budget sera proposé par M. le Président du S.I.V.U. et soumis au vote lors de la prochaine séance du Comité Syndical.

S.I.V.U. DES GROUES DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

COMITE SYNDICAL DU 30 JANVIER 2014



SOMMAIRE

- Contexte national	page 4
- Contexte local	page 5
- Situation financière du syndicat à la clôture de l'exercice 2013	page 7
- les orientations pour 2014	page 8

Préambule

Le Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.) est la première étape dans le cycle budgétaire annuel d'une collectivité locale. Sa tenue est obligatoire pour les syndicats dont une commune a au moins plus de 3 500 habitants. Le D.O.B. a lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et n'est suivi d'aucun vote (article L. 2312- 1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le Débat d'Orientations Budgétaires n'a pas de caractère décisionnel. Une délibération doit cependant prendre acte de sa tenue afin que le représentant de l'Etat chargé du contrôle des actes des collectivités locales puisse s'assurer qu'un débat a eu lieu.

Il apporte un éclairage d'ensemble sur l'environnement dans lequel le budget s'inscrit et sur les grandes masses financières de celui-ci.

Il permet au Comité Syndical :

- de débattre des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif,
- d'être informé sur l'évolution de la situation financière.

Un projet de budget sera élaboré sur la base des orientations présentées dans ce document. Il est rappelé qu'en vertu de l'article R. 5212-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les syndicats intercommunaux à vocation unique votent et présentent leurs budgets exclusivement par nature.

Lors de la prochaine séance, le Comité Syndical sera appelé à approuver le compte administratif 2013, le compte de gestion du comptable public et à adopter le budget 2014 avec reprise des résultats 2013.

1 Contexte national

o Perspectives économiques

Après deux trimestres de récession (croissance négative observée fin 2012 et début 2013), la situation économique constatée en France conduit à limiter au plus à + 0,2 % la prévision de croissance sur 2013 (contre + 0,9 % dans la loi des finances initiale pour 2013).

Après une période de repli, les prix des matières premières devraient faiblement progresser en 2014. Concernant le pétrole, après plusieurs pics à 120 \$ / 90 € en 2013, le prix du baril tendrait à se stabiliser autour de 110 \$ / 80 €, la faiblesse de la demande et les stocks élevés dans les pays de l'O.C.D.E. venant contrebalancer la persistance des tensions politiques en Afrique et au Moyen Orient.

Le taux de change Euro contre dollar devrait rester stable à 1,350 \$.

En raison des incertitudes sur la croissance mondiale, des restrictions sur les capacités budgétaires des états européens et de l'Etat français, d'une conjoncture défavorable à l'investissement, notamment à l'immobilier et au bâtiment, les prévisions de croissance française sont limitées à 0,9 % pour 2014.

Evolution du P.I.B. en volume	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Est 2013	Prév 2014
	2,30 %	0,40 %	- 2,60 %	1,50 %	1,70 %	0,00 %	0,20 %	0,90 %

o Taux d'intérêt

Après la forte instabilité des marchés provoqués par la crise financière de 2008, la Banque Centrale Européenne devrait laisser sa politique monétaire inchangée après la récente hausse de son principal taux directeur à 0,25 % fin 2013, en raison de la croissance faible, inégale et fragile et de l'absence de risque inflationniste en 2014. En revanche, les marges bancaires restent élevées et l'accès au crédit restreint notamment pour les entreprises.

o Inflation

En France, le faible niveau de l'inflation de 2013 (0,7 %) devrait se poursuivre en 2014 avec une prévision s'établissant à 1,3 % pour l'année faisant craindre un risque de déflation.

o Mesures gouvernementales et projet de loi de finances pour 2014

La loi de finances pour 2014 poursuit 3 objectifs :

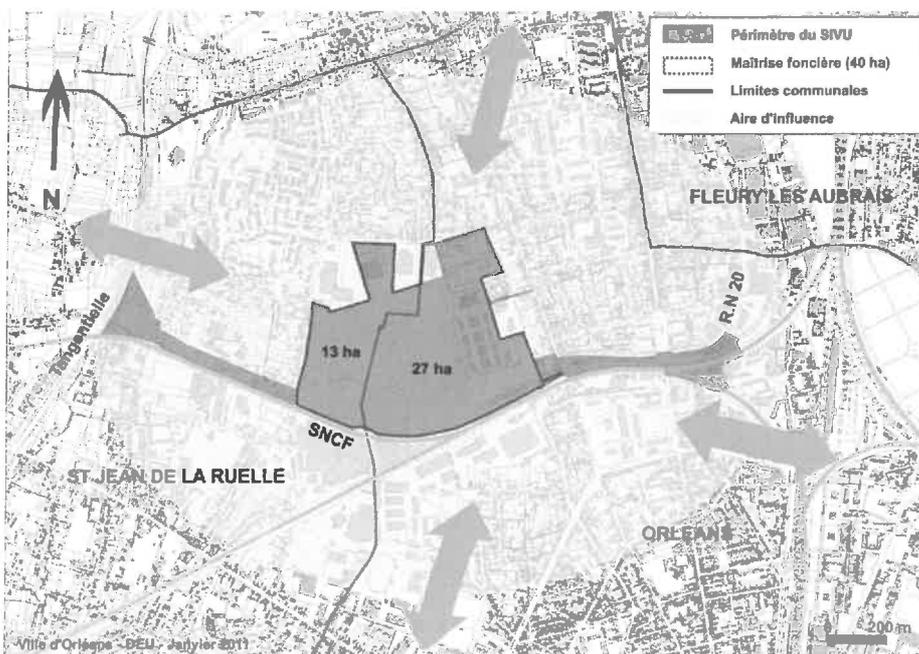
- Réduire le déficit du budget de l'Etat en agissant à la fois sur le niveau des prélèvements (augmentation du taux de T.V.A. et de diverses taxes et cotisations) et sur le niveau des dépenses (notamment réduction des dotations versées aux collectivités locales), dans la perspective de revenir sous la barre de 3 % de P.I.B. en 2015,
- Soutenir l'activité économique afin d'atteindre 0,9 % de croissance, niveau retenu dans le projet de loi de finances pour 2014,
- Maîtriser les dépenses publiques avec un effort demandé à l'ensemble des acteurs, ménages, entreprises et secteur public, notamment le bloc communal (les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales seront en baisse de 1,5 milliards d'€).

2 Contexte local

2-1 Présentation du Syndicat

Le S.I.V.U. a été créé par arrêté préfectoral du 17 mai 2010, suite aux délibérations prises conjointement par les Villes d'Orléans (5 mars 2010) et de Saint-Jean-de-la-Ruelle (26 février 2010). Il a vocation en tant que maître d'ouvrage à réaliser l'aménagement de l'éco-quartier des Groues en concertation avec les habitants de deux communes et les associations concernées.

La création du Syndicat fait suite à des études réalisées par l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Orléanaise sur les potentialités et s'inscrit dans les objectifs de développement durable des deux villes.



Le S.I.V.U. n'a à ce jour aucun personnel propre. Toutefois, il bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit des services des communes de Saint-Jean-de-la-Ruelle et d'Orléans dans une répartition de 0,5 Equivalent Temps Plein (E.T.P.) pour Saint-Jean-de-la-Ruelle et de 1 E.T.P. pour Orléans (Directions de la Commande Publique, des Finances Mutualisée, des Assemblées et Procédures Internes, de l'Urbanisme et de la Direction Générale).

L'aménagement de ce site s'inscrit dans un objectif de développement durable et de réduction de l'empreinte écologique en vue de réaliser un éco-quartier.

Dans l'esprit du Grenelle de l'Environnement, un éco-quartier se doit aussi d'être un quartier durable englobant les considérations liées aux transports, à la densité et aux formes urbaines, à l'éco-construction mais également à une mixité sociale et fonctionnelle et à la participation de la société civile. Pour ce faire, un éco-quartier doit respecter les principes du développement durable suivants :

- promouvoir une gestion responsable des ressources,
- s'intégrer dans la ville existante et le territoire qui l'entoure,
- participer au dynamisme économique,
- proposer des logements pour tous et de tous types participant au « vivre ensemble » et à la mixité sociale,
- offrir les outils de concertation nécessaires pour une vision partagée dès la conception du quartier avec les acteurs de l'aménagement et les habitants.

2-2 les stratégies participatives

Afin d'inscrire le développement durable au cœur de l'aménagement de l'éco-quartier des Groues, le S.I.V.U. a souhaité la mise en place d'une concertation participative notamment au moyen d'un Comité d'Acteurs dont la composition et le règlement intérieur ont été approuvés lors du Comité Syndical du 8 février 2013.

Ce Comité d'Acteurs intègre des membres des comités consultatifs et participatifs des deux communes, des membres d'associations de quartier, d'associations environnementales culturelles, sportives et de loisirs, des membres d'institutions de l'habitat (Maison de l'Habitat) et de l'économie (C.C.I., pôle d'activités Charles Beauhaire Nord, pôle des commerçants et artisans de Saint-Jean-de-la-Ruelle) ainsi que les membres titulaires et suppléants du Comité Syndical.

Une première réunion d'installation de ce Comité d'Acteurs s'est tenue le vendredi 13 septembre 2013 suivie d'une réunion publique.

Par ailleurs, la société H4 associée aux sociétés COBE et Ecologie Urbaine, titulaires du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conduite des études préalables à l'urbanisation de l'éco-quartier des Groues, a établi un pré-diagnostic présenté lors de ce Comité d'Acteurs et de la réunion publique complété des grands enjeux de l'urbanisation de l'éco-quartier des Groues :

- place de la voiture,
- connexion des espaces libres avec ceux déjà existants autour du site,
- lien du site aux polarités alentours,
- insertion du futur programme de logements dans le tissu local,
- l'articulation à l'échelle du quartier.

3 Situation financière du Syndicat à la clôture de l'exercice 2013

Pour rappel, le budget 2013 se présentait comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	BP 2013
011	Charges à caractère général	15 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	
014	Atténuations de produits	
65	Autres charges de gestion courante	
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus	
Total des dépenses de gestion courante		15 000,00
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations aux provisions (4)	
022	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		15 000,00
023	Virement à la section d'investissement	32 618,11
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. Fonct	
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		32 618,11
002	Résultat reporté ou anticipé	
TOTAL		47 618,11

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	BP 2013
70	Produits des services, du domaine et ventes.	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	30 000,00
75	Autres produits de gestion courante	
013	Atténuation de charges	
Total des recettes de gestion courante		30 000,00
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises sur amortissements et provisions	
Total des recettes réelles de fonctionnement		30 000,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		
002	Résultat reporté ou anticipé	17 618,11
TOTAL		47 618,11

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	BP 2013
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) dt reports	175 628,11
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
Total des dépenses d'équipement		175 628,11
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
18	Compte de liaison : affectation ... (
26	Particip., créances rattachées à des particip.	
27	Autres immobilisations financières	
020	Dépenses imprévues	
Total des dépenses financières		
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers	
Total des dépenses réelles d'investissement		175 628,11
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
Total des dépenses d'ordre d'investissement		
001	Résultat reporté ou anticipé	900,00
TOTAL		176 528,11

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	BP 2013
010	Stocks	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
Total des recettes d'équipement		
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	
1068	Excédents de fonct. capitalisés	143 910,00
138	Autres sub. d' invest. non transf.	
18	Compte de liaison : affectation à ...	
26	Particip., créances rattachées à des particip.	
27	Autres immobilisations financières	
024	Produits des cessions d'immobilisations	
Total des recettes financières		143 910,00
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers	
Total des recettes réelles d'investissement		143 910,00
021	Virement de la section de fonctionnement	32 618,11
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
Total des recettes d'ordre d'investissement		32 618,11
001	Résultat reporté ou anticipé	
TOTAL		176 528,11

Les contributions des communes se sont élevées à 20 K€ pour Orléans (2/3) et 10 K€ pour Saint-Jean-de-la-Ruelle (1/3), soit un total de 30 K€, ainsi que la reprise des résultats antérieurs permettaient de financer :

- En fonctionnement :
 - la mission 2 de l'A.M.O. concertation et communication dédiée à l'élaboration de la stratégie de communication comprenant notamment l'élaboration d'hypothèses en matière de charte graphique,
 - des éléments de la mission 3 (prestations à bons de commande) de l'A.M.O. concertation et communication correspondant d'une part à l'animation de la concertation par le biais d'ateliers thématiques et de réunions publiques et, d'autre part, à la production des outils et supports de communication du projet d'éco-quartier,
 - des frais d'insertion et de publicité d'études annexes.
- En investissement :
 - la tranche ferme de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de stratégie urbaine et environnementale, correspondant à l'élaboration d'un diagnostic territorial, à la définition des enjeux urbains et environnementaux,
 - la prise en charge des frais de levés topographiques engagés par la Ville d'Orléans sur le territoire du S.I.V.U.

L'exécution comptable fait apparaître un écart entre les prévisions budgétaires et le réalisé à la fin 2013, concernant notamment la réalisation partielle de la tranche du marché confié à l'A.M.O. environnemental et urbain.

Il appartiendra au Comité Syndical, lors de la séance du 20 février 2014 d'approuver le compte administratif 2013 et de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2013, lesquels seront repris au budget 2014.

4 Les orientations pour l'année 2014

Il s'agit pour le S.I.V.U. de poursuivre la concertation engagée en 2013 par la tenue de Comités d'Acteurs et réunions publiques, d'élaborer les scénarii d'aménagement, de définir des indicateurs de développement durable, d'estimer les coûts de réalisation de l'aménagement de l'éco-quartier des Groues. Le S.I.V.U. des Groues pourrait également engager des études complémentaires nécessaire à la réalisation de l'étude d'impact et procéder à des travaux d'entretien du site.

En fonctionnement :

- Les recettes du S.I.V.U. : les contributions des communes

Le montant des contributions obligatoire est estimé de l'ordre de 30 000 € au maximum, à préciser, en fonction de l'avancement prévisionnel du projet, dans le cadre du budget primitif.

En application des statuts, le montant des contributions est supporté pour 2/3 par la Ville d'Orléans et pour 1/3 par la Ville de Saint-Jean-de-la-Ruelle.

- Les dépenses à financer

Le budget 2014 du S.I.V.U. permettra de financer en section de fonctionnement :

- La poursuite de la mission 3 de l'A.M.O. concertation et communication correspondant à l'animation de la concertation par le biais de Comités d'Acteurs, de réunions publiques et d'ateliers thématiques,
- Des frais d'insertion pour études diverses et les travaux d'entretien.

En investissement :

Le budget 2014 permettra de financer (hors reports 2013) :

- Les honoraires de l'A.M.O. environnemental et urbain,
- Des études diverses à réaliser en amont de l'élaboration de l'étude d'impact sur le secteur,
- Des travaux à l'entretien du site.

Les dépenses d'investissement pourront être financées par la reprise des résultats 2013 et par l'autofinancement. A ce jour, il n'est pas prévu de recours à l'emprunt en 2014.

Le vote du budget primitif aura lieu lors de la séance du Comité Syndical le 20 février 2014. Lors de cette même séance seront présentés :

- le compte de gestion 2013 du comptable,
- le compte administratif 2013 conforme au compte de gestion,
- l'approbation de l'affectation des résultats de l'exercice 2013,
- l'approbation du budget primitif pour l'année 2014.

RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT

N° 5 Objet : Installation du Comité d'Acteurs. Communication.

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 8 février 2013, le Comité Syndical avait approuvé :

- la composition du Comité d'Acteurs,
- le règlement intérieur du Comité d'Acteurs et la charte de la participation.

La réunion d'installation du Comité d'Acteurs est intervenue le 13 septembre 2013 et a ainsi marqué le lancement de l'importante démarche de concertation qui se déroulera tout au long du processus de conception et de mise en œuvre du projet d'éco-quartier des Groues.

A l'occasion de cette réunion d'installation du Comité d'Acteurs, les membres de ce comité ont signé la charte de la participation.

Une réunion publique s'est déroulée également le 13 septembre 2013 avec les habitants riverains du futur éco-quartier.

Ces deux réunions ont été l'occasion pour la société AIRE PUBLIQUE, titulaire du marché de concertation et de communication, de présenter en détail le rôle et les missions attendus du Comité d'Acteurs dans le cadre d'une démarche de concertation voulue participative par les Mairies d'Orléans et de Saint-Jean-de-la-Ruelle.

De plus, le groupement H4 / COBE / ATELIER D'ECOLOGIE URBAINE, titulaire du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conduite des études préalables à l'urbanisation de l'éco-quartier des Groues, a pu présenter un diagnostic du secteur et les enjeux de cet aménagement (place de la voiture, connexion des espaces libres avec ceux déjà existants autour du site, lien du site aux polarités alentours, insertion du programme de logements dans le tissu local, articulation du projet à l'échelle du quartier).

Des premières réflexions ont été émises par les membres du Comité d'Acteurs et les riverains, dont les principales sont les suivantes :

- les études à venir sur le positionnement et le dimensionnement du futur parc urbain sont à mettre en rapport avec le statut des espaces végétalisés, au sens large du terme, à l'échelle de l'ensemble du futur éco-quartier. Sera tranchée ultérieurement la possibilité d'un parc unique ou d'un fractionnement plus ou moins développé,

- le désenclavement du site et son accessibilité devront intervenir à travers la création d'un boulevard urbain mais également l'établissement de liaisons nord/sud, voire le franchissement des voies ferrées. Cette logique est à concilier avec la nécessité de faciliter les circulations douces entre le secteur des Groues et le centre ville d'Orléans et avec celle de limiter au maximum les incidences des futurs aménagements pour les riverains,

- la programmation des équipements et des fonctions urbaines devra prendre en compte à la fois les besoins des quartiers alentours et, à une échelle plus large, les caractéristiques et calendriers des projets majeurs projetés à proximité du site tels que les projets de la zone « Dessaux » et de la Z.A.C. « Alleville »,

- la question du nombre de places de stationnement à définir dans les futurs programmes de logements et de bureaux est complexe puisqu'il faut à la fois encourager l'usage des transports en commun et répondre aux besoins des familles qui s'installeront dans le futur éco-quartier et qui disposent généralement de plusieurs véhicules,

- la notion de densité architecturale est à rapprocher quant à elle de la question d'une échelle humaine et de l'intégration du nouveau quartier aux secteurs urbanisés environnants.

A l'issue de la rencontre, la grande qualité des échanges a été soulignée. Les réunions du Comité d'Acteurs et la participation des riverains se poursuivront à travers différents formats, tout au long de la procédure de réalisation de l'éco-quartier.

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir prendre acte de cette communication sur l'installation du Comité d'Acteurs.